



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 32542

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation des magasins interdépartementaux de La Poste (MID). Il en existe un par département. Suite à un premier regroupement, il en reste 33 au plan national employant 400 salariés. Ces magasins ravitaillent en imprimés, formulaires, consommables, l'ensemble des services de La Poste. Actuellement, la direction de La Poste envisage la suppression des MID pour leur substituer un magasin central unique dont l'implantation serait prévue à Villecresne dans la région parisienne, et qui aurait pour rôle d'alimenter l'ensemble des services sur le territoire national en lien avec ses deux filiales « Publi-Trans » (routage) et « DiliPack » (dispatching). Les personnels du MID de Loire-Atlantique - Vendée, situé à Nantes, sont actuellement en lutte pour maintenir leur MID. Ces personnels considèrent que le projet de suppression de ce service de proximité entraînerait au-delà des suppressions d'emplois, une dégradation de la qualité du service, remettrait en cause la nécessaire rapidité, le respect de la confidentialité et de la sécurité. Attachés à la qualité du service public à l'égard de l'utilisateur mais aussi à la qualité du service à l'intérieur de l'entreprise, voulant préserver l'emploi, les salariés de Nantes proposent au contraire que ce service de proximité soit modernisé en intégrant une véritable filière technique au sein de La Poste. Aussi, il lui demande quelles propositions entend-il avancer pour préserver l'emploi au sein de La Poste, maintenir ces MID tout en les modernisant et mettre en place une filière technique dans laquelle ces derniers trouveraient toute leur place.

Texte de la réponse

Les approvisionnements de La Poste en imprimés, fournitures diverses et tenues d'uniforme sont aujourd'hui assurés par la direction des approvisionnements de La Poste, dont le siège est à Morlaix et qui dispose d'un magasin central dans la banlieue parisienne, à Villecresnes. Ce magasin central alimente trente et un magasins interdépartementaux qui servent de stock intermédiaire et approvisionnent à leur tour l'ensemble des établissements de La Poste. Cette organisation ne correspond plus aujourd'hui aux standards du métier de la logistique. L'existence de deux échelons d'approvisionnement, l'un national, l'autre territorial, induit des charges de stockage et surtout de manutention qui majorent le prix des produits ainsi fournis aux établissements, sans avantage réel sur la qualité de service. Après avoir examiné l'offre de prestataires externes pour réaliser cette fonction d'approvisionnement, La Poste a considéré qu'il était plus économique d'adapter son organisation interne aux standards du marché. C'est pourquoi la direction des approvisionnements de La Poste a été confirmée dans son rôle d'approvisionneur national. Le magasin central de Villecresnes est fortement mécanisé et informatisé et servira directement les établissements de La Poste, l'acheminement étant réalisé en monocolis par le réseau postal. Les établissements postaux disposeront ainsi d'un service rapide et de qualité. La contrepartie de cette organisation est la fermeture des magasins territoriaux : les trente et un magasins interdépartementaux seront progressivement fermés à partir de novembre 1999. Les agents de ces magasins, au nombre de 300, seront reclassés dans d'autres services de La Poste avec un dispositif d'accompagnement personnalisé tenant compte des particularités de chacun, notamment une formation adaptée au nouvel emploi. La négociation des mesures indemnitaires d'accompagnement est en cours de finalisation avec les

organisations professionnelles. La Poste vise ainsi à mettre en place une organisation qui lui permettra d'accompagner son développement sur le marché de la logistique.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32542

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1999, page 4247

Réponse publiée le : 6 septembre 1999, page 5268